

Concertation bruxelloise de l'aide au secteur sans-abri

Compte-rendu de la réunion du 20 mai 2016

Présents: Rocco Vitali (Cabinet Fremault), Christine Dekoninck (Cabinet Smet), Margaux Katz (CPAS Bruxelles), Noémi Durant (CPAS Shaerbeek), Vincent Desirote (CPAS St Gilles), Laurence Noël (Observatoire de la santé et du social), Jan Verellen (BPA), Birger Blancke (Bicofederatie), Christine Vanhessen (AMA), Leen Hellinckx (CAW), Grégoire Kireeff (SPRB-service logement), Geneviève Loots (Médecins du Monde), Annick Mandane (COCOF), Christine Noël (SMES-B), Pierre Ryckmans (IDR-HF), Laurence Bourguignon (Samusocial), Claire Masson (STIB), Marie Janssens (Prévention XL), Jean Peeters (Front des SDF)

Excusés: Jan Hertecant et Rebecca Thys (BWR), Vincent Manteca (Samusocial), Stefania Marsella (FMM), Brigitte Paternostre et Joëlle Philippot (CCC)

Animation: Nicole Mondelaers (la Strada), Annette Perdaens (la Strada)

1. Approbation du PV du 4 mars 2016

Le PV est approuvé.

2. Présentation de la note de politique générale relative à l'aide aux sans-abris

Les cabinets Smet et Fremault présentent cette note, adoptée par le Collège réuni le 20 novembre 2015 (voir attaché). Il s'agit d'une note-cadre, nombre d'éléments restent à préciser.

Processus

La Note de politique générale sera traduite dans une ordonnance spécifique qui modifiera l'ordonnance de 2002. Suite à un appel d'offre lancé à des services d'avocats et légistiques, le marché a été attribué à l'ULB, centre de droit public du professeur Dumont.

Un premier projet de texte sera soumis à la réflexion et à la consultation de quelques équipes du secteur est prévue fin de l'été. Ensuite, il sera présenté à l'ensemble du secteur.

Suit une phase d'écriture. La première lecture au Collège réuni est prévue en octobre 2016. L'avis du Conseil d'État, de la Commission Vie privée et du Conseil consultatif de la Commission communautaire commune seront requis. Le projet sera finalisé pour la fin du premier trimestre 2017.

La collaboration du secteur dépendant de la Cocof et de la VG fera l'objet d'un accord de coopération bruxellois. Cet accord sera discuté au sein du groupe de travail intercabinet « Lutte contre la pauvreté ».

Vision Lutte contre le sans-abrisme de l'accord de gouvernement Cocom

Cette nouvelle vision se décline selon les principes suivants:

- construire un dispositif sur base de synergies transversales et de complémentarités
- créer un véritable réseau de ressources en mobilisant les acteurs publics (CPAS) et associatifs impliqués allant des services d'urgence, au logement accompagné et au HF,...

Concrètement, il s'agit de

- ◆ l'extension à court terme des structures d'accueil
- ◆ l'accueil, l'écoute, l'abri et l'orientation
- ◆ une identification correcte des places d'accueil et l'enregistrement des personnes
- ◆ la recherche de solutions structurelles à long terme en vue d'une véritable réintégration dans la société
- ◆ l'ouverture des droits
- ◆ l'accès au logement

Précisions :

◆ **Extension des structures d'accueil à court terme et long terme**

- extension de l'accueil d'urgence

Le premier impératif est d'offrir un abri durant l'hiver. Cela implique concrètement :

- La désignation du Samusocial en tant que coordinateur unique de l'accueil d'urgence
 - la prolongation structurelle du nombre de lits d'hiver jusqu'au 30 avril
 - l'augmentation du nombre de lits du Samusocial (ouverts toute l'année) de 110 à 220.
 - le renforcement des équipes de maraude et du projet 86 400 et leur intégration dans le plan hivernal
-
- achat de bâtiments et extension du nombre de lits:
 - achat d'un bâtiment rue Jan Blockx à Schaerbeek (budget logement Min. Fremault). Ce bâtiment contient une trentaine de chambres destinées aux familles et peut accueillir jusqu'à 130 personnes. Les travaux sont prévus en 2017. Un appel public sera lancé afin de désigner l'opérateur qui en assurera l'organisation. L'accompagnement doit être intégré au projet social et inclure l'enseignement, la formation, l'emploi et l'ouverture des droits.
 - achat d'un bâtiment à Anderlecht (budget mobilité, Min. Smet). Le bâtiment sera rénové et comptera 300 places, en partie pour l'augmentation du nombre de lits du Samusocial, en partie pour l'accueil hivernal.
 - 2 nouvelles maisons d'accueil Cocof (budget Cocof Min. Fremault) dont l'une destinée aux femmes victimes de violences familiales et la seconde pour les familles monoparentales. Actuellement, une concertation a lieu avec différents acteurs afin de définir le projet et son implantation.

◆ **Bureau d'insertion sociale (BIS) : accueil, écoute, abri/identification correcte des places d'accueil et enregistrement de la personne**

Ce dispositif unique d'insertion sociale centralisé a pour objectif général de renforcer la sortie du sans-abrisme. Ce service est donc une instance de "facilitation" à disposition des services et des usagers en vue de l'ouverture des droits sociaux, de la collaboration avec les CPAS et de l'accès au logement.

Concrètement, le BIS s'articule autour de

- « Portes d'entrée » multiples (pour personnes, services sociaux, CPAS équipes de maraude ou particuliers) avec ouverture pendant 12h ou 24h
- 1er objectif : un lieu central d'identification des personnes sans abri sur base de

- données objectives en vue de leur reconnaître une existence administrative
- 2ème objectif : connaissance de leur parcours de vie en vue de l'obtention de droits sociaux
- 3ème objectif : analyser des causes et des besoins des personnes sans abri en vue d'une meilleure orientation, d'un accompagnement individuel et d'un travail de réseau impliquant tant les CPAS que les associations.
- Les partenariats mis en place par le BIS reposeront sur le dispatching et l'échange de données avec les services concernés dans le cadre du secret professionnel partagé
- la Commission vie privée sera sollicitée pour la création d'un dossier unique (contenant exclusivement des données objectives) pour ce dispositif et le secret professionnel partagé
- Le recueil de données, les statistiques, l'analyse de la problématique du sans-abrisme et le relevé des places disponibles (PILS) seront élaborés en collaboration avec la Strada.

Le BIS obtiendra le statut d'une *nouvelle* asbl parapublique. Le CA sera mixte et composé des CPAS, des ministres compétents et du secteur. Le BIS travaillera avec le dispatching central. Engagement de 5 ETP, budget de 350 000€.

◆ Ouverture des droits

L'aide personnelle aux personnes sans abri est de la compétence des CPAS, en vertu de l'article 2 de la loi de 2 avril 1965¹.

Dans le cadre de l'accueil d'urgence, la question du domicile de secours sera réglée par l'ordonnance pour éviter les risques de "ping pong" liés aux questions de territoire. Dès lors, ce sera le CPAS du dernier domicile qui restera compétent.

Il est primordial que les personnes sans abri restent sous l'égide du CPAS lorsqu'elles sont dans le besoin.

◆ Accès au logement

Les différentes compétences de la Ministre C. Fremault au niveau régional (logement) et au niveau Cocof (politique sans-abris) seront reliées:

- Homecatch (capteurs de logement - financement CCC) pour la recherche de logements

1 "Le CPAS de la commune dans le registre de la population ou des étrangers ou le registre d'attente de laquelle l'intéressé était inscrit à titre de résidence principale au moment de son admission dans un établissement ou chez une personne privée mentionnés ci-après, est compétent pour accorder les secours nécessaires, si l'aide sociale est requise: lors de l'admission ou pendant le séjour d'une personne soit dans un hôpital psychiatrique; soit dans un établissement agréé pour handicapés; soit s'il s'agit d'un mineur d'âge, dans un établissement pour enfants ou chez une personne privée qui l'héberge à titre onéreux; soit dans une maison de repos agréée pour personnes âgées, soit dans une résidence-service ou un complexe résidentiel proposant des services, pour autant que ces établissements aient été agréés en tant que tels par l'autorité compétente; soit dans un établissement, de quelque nature que ce soit, où cette personne réside obligatoirement en exécution d'une décision judiciaire ou administrative; soit dans d'autres établissements déterminés par la loi (également dans une maison de soins psychiatriques ou dans une initiative d'habitation protégée pour autant que ces infrastructures soient agréées par l'autorité compétente); **soit dans un établissement ou une institution agréées par l'autorité compétente, pour accueillir des personnes en détresse et leur assurer temporairement le logement et la guidance**; soit dans une maison de repos et de soins agréée".

stables destinés à différents services

- extension du projet « post-hébergement » (financement Cocof)
- extension du projet « Housing first », qui a débuté à l'initiative du niveau fédéral et qui se poursuit avec des subventions CCC (500 000€ en 2016)
- extension du travail des AIS
- le « bail glissant », qui permet après 1 à 5 ans de modifier les signataires, en remplaçant le service par le locataire. Ce contrat de location devient alors un bail classique.

Questions/réactions sur la note de politique générale

- Jean Peeters : N'y a-t-il pas de risque de stigmatiser les gens? Ce n'est pas le but. C'est un choix politique. Dans la mesure où l'on veut véritablement aider les gens, il faut connaître leur identité et leur problématique. Cette problématique concerne surtout le public "rue" et non pas le public des maisons d'accueil. Aujourd'hui déjà 95% des personnes accueillies donnent leur identité au Samu. L'identité est une condition d'accès aux droits sociaux.

Christine Dekoninck : Nous sommes conscients qu'une partie des personnes sans abri veulent rester anonymes. C'est la raison pour laquelle il est important de renforcer le travail de rue, les maraudes et l'asile de nuit.

- Rocco Vitali : La diversité de l'approche du secteur est très importante. Il apparaît dans les chiffres du dénombrement 2014 réalisé par la Strada que 50 % des personnes n'avaient pas accès aux droits sociaux. Cette question doit être travaillée.

Beaucoup de gens de la rue sont des personnes sans abri chroniques ou des étrangers. Les politiques sont conscients qu'il n'est pas évident de traiter la problématique des personnes sans papiers. Pour les Européens en séjour illégal, une concertation est organisée avec le niveau fédéral pour trouver une solution et l'ouverture de droits.

- Le BIS va-t-il s'orienter exclusivement vers les personnes qui utilisent des services anonymes tels que le Samusocial et l'asile de nuit ? Cela concerne en premier lieu les personnes qui entrent dans l'accueil d'urgence via le dispatching. La procédure sera différente pour les personnes qui entrent directement en maison d'accueil. Elles ne doivent pas passer par le BIS mais celui-ci doit être informé et centraliser les coordonnées de ces personnes
- Laurence Bourguignon : Il est important que le BIS puisse aussi orienter vers les maisons d'accueil lorsqu'il y a des places libres. Un transit par l'accueil d'urgence n'est pas nécessaire parce qu'il est important de ne pas alourdir la procédure. Remarque : il faut respecter la diversité des méthodes de travail des différents services
- Christine Vanhessen : Le Conseil consultatif CCC a constaté qu'il n'y a pas de base légale pour l'accueil hivernal. Ce point sera résolu par l'ordonnance (voir susmentionné).
- Homecatch a trop peu de moyens avec 2 mi-temps pour trouver de nouveaux logements et convaincre les propriétaires. Les politiques veulent un co-financement logement/CCC pour un bon travail et plus de personnel. Cela ne peut se réaliser que pas à pas.
- Birger Blancke : pourquoi ne parle-t-on pas de logement accompagné dans le cadre de l'accès au logement ? Le logement accompagné est bien identifié mais l'accent est mis sur le manque de logements disponibles, pas sur l'accompagnement.
- Jean Peeters : Il faut remobiliser les CPAS sur la possibilité d'octroi d'une adresse de référence.
- Rocco Vitali : En ce qui concerne les personnes sans papiers, nous nous concertons en permanence. Le niveau fédéral est compétent pour le public qui n'est pas accueilli par Fedasil. Une étude juridique a été commandée au sujet de la situation des Européens sans

droits : ils ont le droit de libre circulation mais pas de droit de séjour automatique. Ceux qui sont à charge de l'Etat belge sont considérés comme une « charge déraisonnable ». Les non-Européens n'ont pas de droits durant les 3 premiers mois de séjour. Pour les familles errantes, il est important qu'elles puissent s'établir. Le problème réside dans le fait qu'elles n'ont pas droit à l'adresse de référence.

- Le dispositif hivernal devra répondre à de nouvelles normes pour maintenir son agrément
- Le rôle et la position de la Strada seront clarifiés. Les modalités de collaboration entre la Strada et le BIS seront précisés en vue du recueil des données.
- L'AMA souligne les aspects positifs de cette réforme: avoir un projet ambitieux pour lequel tous les moyens ne sont pas concentrés sur l'urgence. L'inquiétude du secteur subsiste en ce qui concerne la collaboration entre services publics et associatifs, le manque de renforcement de l'accueil structurel et les nouveaux projets. Il faut absolument impliquer le secteur dans la réforme notamment grâce à la note commune « Approche intégrée ». La politique a consciemment pris de la distance du terrain lors de l'élaboration de leur politique mais soulignent l'importance du secteur.
- Fédé Bico : le secteur doit être associé lors de la traduction du projet politique à l'ordonnance. C'est prévu dans la procédure tant dans la procédure que pour l'ordonnance et les arrêtés d'exécution. La politique a fixé les lignes directrices mais il faut les décliner à partir de situations pratiques et les traduire en structures réalistes. Christine Dekoninck : les CPAS jouent également un rôle important sur un autre plan. D'où la peur de faire du BIS un 20ème CPAS.
- Il est important de tenir compte du respect de la vie privée dans tous les moments de renforcement de l'action dans les liens de collaboration entre tous les services.

3. Bref compte-rendu du GT Accès au logement

L'une des missions de la Strada est la "mise en réseau" de différentes initiatives. Plusieurs acteurs bruxellois ont déjà mis sur pied un groupe de travail logement pour leur public². Au-delà de la spécificité de chaque groupe de travail et de chaque public vulnérable, l'objectif est d'optimiser les contacts, de croiser les savoirs et les potentialités des acteurs de terrain en matière de logement en région bruxelloise.

Ce nouveau groupe de travail se donne comme objectifs de :

- faire converger les spécificités et les besoins des groupes de travail existants
- éviter la concurrence entre publics cibles face au manque de logements abordables
- optimiser les contacts et les échanges avec le secteur bruxellois du logement
- explorer avec les acteurs du logement des pistes alternatives, créer ou renforcer des collaborations.

C'est pourquoi, nous vous proposons d'aborder la problématique à partir de la réalité et des potentialités du secteur du logement en prenant comme point de départ :

- les dispositifs réglementaires
- leurs pratiques
- les projets communs qui pourraient être mis en place et les collaborations qui pourraient être

2 Pour rappel, la Strada collabore à d'autres GT logement, notamment celui de la Plate-forme bruxelloise santé mentale dont l'objectif est d'aboutir à des projets super concrets.

développées.

Pour la première réunion, 3 services publics ou assimilés ont été invités: un SISP (et un travailleur social de la SASLS), le service logement d'un CPAS et un service communal du logement (excusé).

4. Divers

Annonces officielles:

- Les cabinets annoncent le renouvellement du financement CCC de l'initiative "Homecatch, capteur de logement", du post-hébergement en Cocof et l'augmentation de 500 000€ de HF en 2016.
- La régionalisation du droit du bail est d'application
- Les AIS seront réformées prochainement

Annonces du secteur:

- Rappel de la cérémonie Morts de la rue du 25 mai à 11 heures à l'hôtel de ville de Bruxelles-ville
- La Strada a publié une offre d'emploi pour un directeur
- L'AMA propose de présenter son étude "post-hébergement" à la prochaine concertation.